



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2022 – 18h30
Mairie-Salle du Conseil Municipal
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
(Extrait du registre des délibérations)

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Céline BRACCO, Amandine GUINOT, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, MM. Nicolas MONTAGNEY, Didier ALLARD, Alain GENOT, Michel HOUDUSSE, Gérard JARRY, Jean Charles GOUEDARD, Alain DURAND, Bernard GIBOUIN, Serge DUPOIRIEUX, Muriel MARCON, Serge CALME, Catherine GUILLAUMEAU

Absents excusés : Dorothée WALLART (procuration à Alain GENOT), Christelle DURO DION (procuration à Amandine GUINOT), Julien CONDEAU (procuration à Céline BRACCO), Jérôme CHENE (procuration à Didier ALLARD), Nathalie DESSENA (procuration à Christine ROMAN), Serge DUPOIRIEUX (procuration à G. LESFARGUES).

Absents : -

A été élue secrétaire de séance : Madame Muriel MARCON

A. Guinot demande à ce que sa délégation apparaisse dans le précédent PV pour la commission « Vie associative-Culture »

Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2022 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant la nomination d'un correspondant pour le SDIS (incendie et secours auprès du SDIS)24. Accordé à l'unanimité.

I-DELIBERATIONS

1-Budget :

Délibération 2022 048 : Subventions aux associations/Yassa danses africaines

Les membres du Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission des finances proposent l'attribution suivante :

	Versé 2021	Proposition 2022	Décision 2022
Association			
Yassa danses africaines	150	300	300
TOTAL	150	300	300

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver ces montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :2

Abstentions :5

Délibération 2022 049 : Subventions aux associations/Les cigales forcelaises

Les membres du Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission des finances proposent l'attribution suivante :

	Versé 2021	Proposition 2022	Décision 2022
Association			
Les cigales forcelaises	400	400	400
TOTAL	400	400	400

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver ces montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :2

Abstentions :5

Délibération 2022 050 : Subventions aux associations/Coopérative scolaire

La coopérative scolaire a pris en charge l'achat de caisses de rangements pour les jouets des enfants. Monsieur le maire propose de verser une subvention à la coopérative pour équilibrer leur budget suite à cette dépense. Il propose un versement de 85.00 euros et demande au Conseil municipal d'approuver ce montant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022 051 : Aide aux communes sinistrées du Ribéracois

Les membres du Conseil Municipal, lors de la dernière réunion, ont effectué un vote de principe pour un versement de 1000.00 euros sur un compte dédié aux aides pour les communes sinistrées du Ribéracois. Monsieur le Maire propose d'entériner ce choix par une prise de délibération afin que le virement soit effectué rapidement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération et décide le versement de la somme de 1000.00 euros. :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

2-Domaine public et travaux :

Délibération 2022 052 : Tarifs des cimetières

La commission sociale « élargie » aux adjoints propose la révision des tarifs des concessions qui n'ont pas été revus depuis 2002.

Il est rappelé au conseil municipal les anciens tarifs :

Concessions :

Durée	Simple	Double
30 ans	102.44€	243.75€
50 ans	153.68€	365.90€

Colombarium :

Durée	Tarif
15 ans	150.00€

30 ans	300.00€
50 ans	490.00€
Perpétuité	1300.00€

Un réajustement des tarifs sur ceux des communes voisines ou de même population conduirait aux tarifs suivants :

DUREE	CONCESSION		CASE COLUMBARIUM	CAVEAU COMMUNAL
	SIMPLE	DOUBLE		
30 ANS	195,00 €	390,00 €	300,00 €	15.00€/mois
50 ANS	325,00 €	650,00 €	490,00 €	
PERPETUELLE	-	-	-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022 053 : Achat d'une parcelle de terrain

M. le maire expose au conseil qu'une parcelle de terrain sis Traverse du Vieux Vignoble est à vendre pour l'Euro symbolique. Dans le cadre du projet de lotissement d'un particulier, faisant l'objet d'une OAP, il conviendrait que la commune achète une bande de parcelle afin d'en assurer l'entretien paysager et la sécurité routière.

Le montant lié à l'acquisition de ce bien est inscrit au budget.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération et autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain.

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

Délibération 2022 054 : Correspondants Incendie et Secours auprès du SDIS

Suite au Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 qui précise les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, M.le Maire précise qu'il convient de nommer un correspondant « incendie et secours » auprès du SDIS 24 pour représenter la commune.

Madame Céline BRACCO se propose pour remplir cette mission.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération

A l'unanimité

A la majorité

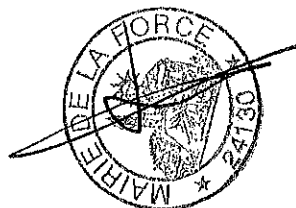
Pour :

Contre :

Abstentions :

II-INFORMATIONS DU MAIRE

Fin du Conseil Municipal : 21h00



Le Maire,

Serge PRADIER

